



Village de
Sainte-Pétronille

PROMULGATION DE RÈGLEMENTS

AUX CONTRIBUABLES DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE, AVIS PUBLIC EST
PAR LES PRÉSENTES DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025, le conseil municipal a adopté les
règlements suivants :

- Règlement 473 relatif à l'installation et l'entretien de système de traitement des
eaux usées des résidences isolées et l'imposition d'une tarification
- Règlement 474 venant abroger le règlement 447 relatif à l'installation et l'entretien
des installations septiques de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire sur
le territoire du village de Sainte-Pétronille et l'imposition d'une tarification

Toute personne intéressée aux règlements peut les consulter au bureau de la
municipalité sis au 3, chemin de l'Église, du lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30 et le site
Internet au <https://stepetronille.com/reglementation> .

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Sainte-Pétronille, ce 12 août 2025.

_ Original signé _____

Myrabelle Chicoine
Greffière-trésorière par intérim